

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de Cosswiller



Cosswiller le 15/01/2011

Marcel HAEGEL, maire

Mise à jour prévue en juin 2014

Préambule

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin . Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **plan communal de sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un évènement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : évènement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : évènement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les États ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim Commune de COSSWILLER	ARRÊTÉ DU MAIRE N° 1 / 2011	République Française
		PAGE 1 / 1

OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la Commune de COSSWILLER

Vu :

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,
- La circulaire du 25 août 2004 relative à la loi de modernisation de la sécurité civile,
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune de Cosswiller est exposée au risque d'inondations, par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations mis en place par arrêté préfectoral en date du 29 février 2007,
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Cosswiller est établi à compter du 1^{er} février 2011

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- à Madame la Sous-Préfète de Molsheim,
- à Madame le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie de Wasselonne
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Fait à COSSWILLER, le 14 janvier 2011

Le Maire

Marcel Haegel

Commune de Cosswiller	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 2
		PAGE 1

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".
- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'État dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »
- **Tous plans de secours et plans d'alerte concernant la commune**

CHAPITRE I :

INFORMATIONS

GENERALES SUR LA COMMUNE

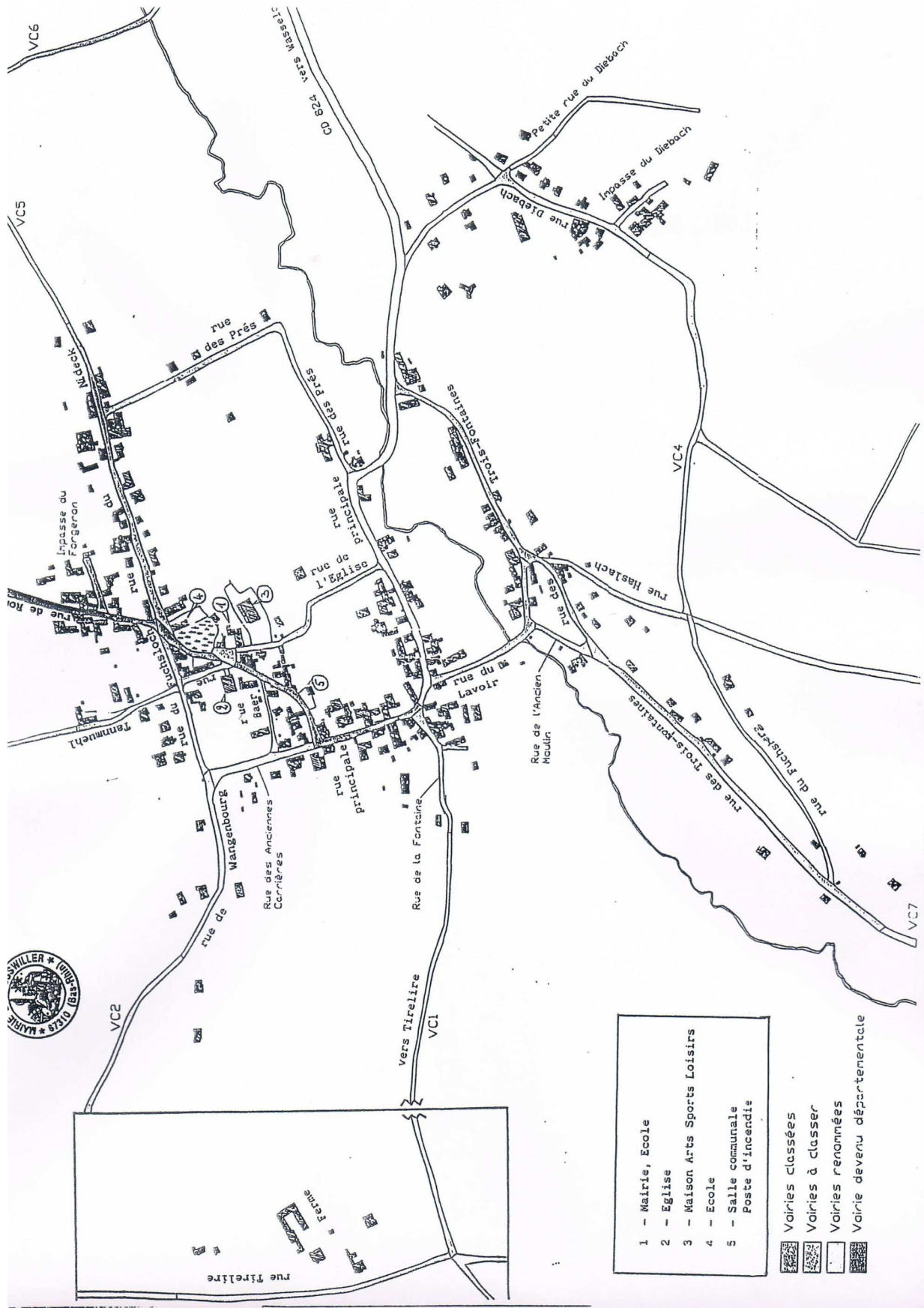
Cosswiller, village de 579 habitants à 4,5 km de Wasselonne, est situé dans les collines sous-vosgiennes. Niché dans un vallon, il est traversé par un petit cours d'eau, le Sathbach, dont les sources se trouvent non loin de la maison forestière du Bischofslaeger. Son sous-sol riche en eau potable fait de lui le principal fournisseur du syndicat des eaux du Kochersberg.

Son histoire est étroitement liée à celle de Romanswiller et à celle de Dann, petit village disparu. Sa population a été décimée pendant la guerre de trente ans. Les seigneurs, émigrés d'Autriche qu'ils avaient dû fuir à cause de leur protestantisme, firent appel à des familles suisses pour rebâtir le village. C'est pour cela que Cosswiller est un village protestant réformé.

Située à l'écart de tout grand axe routier, son caractère rural et champêtre a été largement préservé. De nouvelles maisons ont été construites et la population a connu un accroissement constant. L'intégration se fait de manière harmonieuse et cette nouvelle population constitue une richesse pour le développement du village. De gros efforts de modernisation ont été entrepris, assainissement, éclairage, rues et parkings. Ces dernières années une M.A.S.L. (salle polyvalente), une nouvelle école et une nouvelle bibliothèque ont vu le jour.

Cosswiller, village modeste mais vivant, original de par sa situation géographique privilégiée est un coin si agréable qu'on ne peut que s'y attacher. La fréquentation assidue des trois gîtes ruraux en est une preuve.

PLAN DU VILLAGE



Commune de Cosswiller	ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	FICHE 3
		PAGE 1

M. Marcel HAEGEL, Maire

M. Alain GONNOT, Adjoint

M. Bernard SCHEER, Adjoint

M. François KELLER, Conseiller

M. Bernard ROTH, Conseiller

Mme Nicole FRITSCH, Conseillère

M. Luc KNITTEL, Conseiller

M. François SCHNEIDER, Conseiller

M. Michel HUNZINGER, Conseiller

M. Paul BOHNERT, Conseiller

M. Roland GASSER, Conseiller

Mme Annette MULLER, Conseillère

M. Laurent USCHE, Conseiller

M. Daniel JILLI, Conseiller

Mme Isabelle HEILI, Conseillère

Commune de Cosswiller	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION PRESENTATION CONTEXTE GENERAL	FICHE 4
		PAGE 1

↪ **Nombre d'habitants permanents :** 579

↪ **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

- Village : 570
- hameau « le Tirelire » : 9 résidents permanents

↪ **Populations identifiées « à risques »**

- Personnes âgées isolées avec voiture : 10
- Personnes handicapées : 11
- Personnes âgées sans moyen de locomotion : 12

*** Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Nombre de crèches : 0
- Nombre de garderies : 0
- Nombre d'écoles maternelles :1
- Nombre d'écoles primaires :1

École de Cosswiller 36 rue principale

*** Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers (*personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique*)**

pas de personne connue à ce jour

Commune de Cosswiller	POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	FICHE 5
		PAGE 1

↪ **Résidents secondaires**

Nombre de résidences secondaires : **(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

↪ **Activités touristiques**

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels :0
- Nombre de campings :0
- Nombre de gîtes :2
- Nombre de chambres d'hôtes : 1

↪ **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<i>Vente paroissiale</i>	<i>Maison des arts sports et loisirs</i>	<i>Premier dimanche de l'Avent</i>	<i>200 PERSONNES</i>	<i>CONSEIL PRESBYTERAL</i>	<i>Thierry BALDENSPERGER COSSWILLER</i>
<i>Marché aux puces</i>	<i>MASL et rues du village</i>	<i>Lundi de Pentecôte</i>	<i>Prévue à partir de 2011</i>	<i>Acosstages</i>	<i>Lionel SCHOTT 03 88 87 22 34</i>

Commune de Cosswiller	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	FICHE 6
		PAGE 1

Maison des Arts Sports et Loisirs (salle polyvalente) 1 rue de l'église

École primaire et maternelle 36 rue Principale

Bibliothèque 24 rue Principale

Mairie 1 place de la Mairie

Ferme Auberge « Tirelire » 3 rue Tirelire

Gîte rural de Cosswiller 9 rue Principale

Gîte La Glycine 14 rue Principale

Chambres d'hôtes 2 rue Tirelire

ÉGLISE 2 Place de la Mairie

Commune de Cosswiller	ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	FICHE 7
		PAGE 1

ARTISANS & PETITES ENTREPRISES

SARL DESIGN Éric WASSER 10 rue du Diebach
CATALA DESIGN Cathy WASSER 10 rue du Diebach
EURL HAELBERG 6 rue du Nideck
FERME AUBERGE KELLER Pierre 3 rue Tirelire
SARL Menuiserie CHOLVIN 2 a rue Tannmuehl
Menuiserie SACKER 9 rue du Nideck

EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. BLUMLER Jean-claude 6 impasse du Diebach
M. WASSER Marcel 12 rue du Diebach
Mme MULLER Christiane 3 rue du Lavoir
M. MULLER Patrick 6 rue du Lavoir
M. SITZ Gérard 18 rue des Trois Fontaines
M. SCHUSTER André 8 rue Principale
Mme MULLER Marlyse 17 rue Principale
M. ROTH François 25 rue Principale
M. SACKER Gilbert 2 rue des anciennes Carrières
M. KNITTEL Luc 20 rue du Nideck
Mme MERKAMM Georgette 1 impasse du Forgeron
M. KELLER Matthieu 3 hameau « Le Tirelire »

CHAPITRE II :

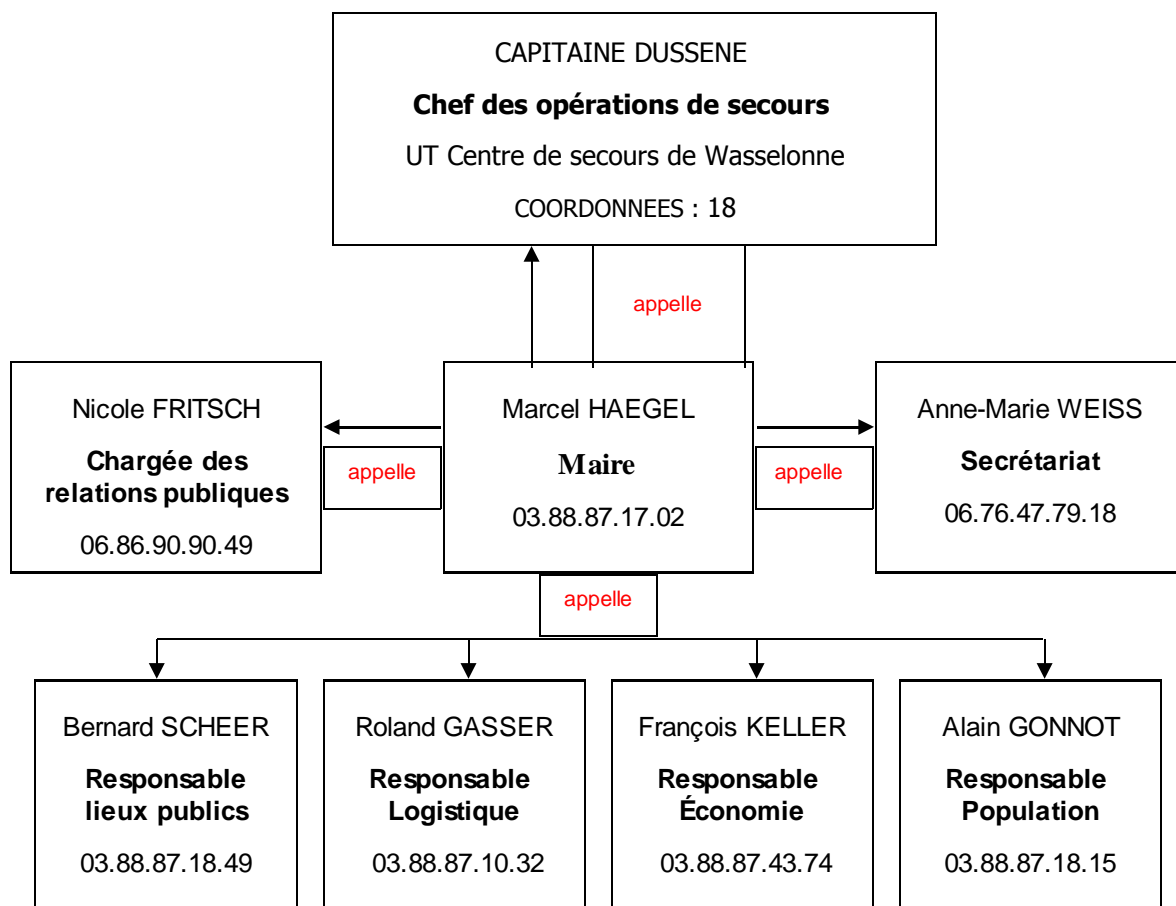
ORGANISATION DE L'ALERTE

ET DU SECOURS

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 8
	SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	PAGE 1

Personnes chargées de la réception de l'alerte :

- HAEGEL Marcel 03.88.87.17.02
- GONNOT Alain 03.88.87.18.15
- SCHEER Bernard 03.88.87.18.49



Poste de commandement : MAIRIE

Adresse : 1 Place de la Mairie 67310 COSSWILLER

Endroit précis : Salle du Conseil Municipal

Composition de la CCM : les 8 personnes ci-dessus.

L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 9
	FICHE ACTIONS LE MAIRE	PAGE 1

❖ Identité : **Marcel HAEGEL**

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, la maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise
- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- **4** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- **5** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **6** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- **7** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
- **8** - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 10
	FICHE ACTIONS	PAGE 1
	CHEF DES OPÉRATIONS DE SECOURS	

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 11
	SECRETARIAT FICHE REFLEXE	PAGE 1

- ❖ Identité du titulaire : **Anne-Marie WEISS**
- ❖ Identité du suppléant : **Annette MULLER-KLEITZ**

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

↪ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

↪ **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 12
	CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES	PAGE 1
FICHE REFLEXE		

- ❖ Identité du titulaire : **Nicole FRITSCH**
- ❖ Identité du suppléant : **Isabelle HEILI.**

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 13
	RESPONSABLE LOGISTIQUE	PAGE 1
FICHE REFLEXE		

❖ Identité du titulaire : **Roland GASSER**

❖ Identité du suppléant : **Paul BOHNERT**

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

↳ **Pendant la crise :**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

↳ **Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE FICHE REFLEXE	FICHE 14
		PAGE 1

- ❖ Identité du titulaire : **François KELLER**
- ❖ Identité du suppléant : **Bernard ROTH**

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↳ **Pendant la crise :**

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense :
 - . les personnels présents sur le site
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

↳ **Fin de la crise :**

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 15
	RESPONSABLE POPULATIONS	PAGE 1
FICHE REFLEXE		

❖ Identité du titulaire : **Alain GONNOT**

❖ Identité du suppléant : **Luc KNITTEL**

↪ ***Au début de la crise***

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ ***Pendant la crise :***

- s'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

↪ ***Fin de la crise :***

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE	FICHE 16
		PAGE 1

LES MOYENS D'ALERTE DES AUTORITES

L'alerte des mairies en cas de risques majeurs naturels ou technologiques se fera prioritairement par la préfecture – SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) – au moyen d'un système automatique d'appel.

La chaîne d'alerte de la sécurité civile est la suivante : La PREFECTURE

- alerte le ou les Maires concerné(s) par le risque,
- enregistre le message d'information et de suivi du phénomène sur un serveur vocal,
- reçoit l'alerte par un des destinataires désignés
- écoute le message
- consulte le serveur vocal pour s'informer de l'évolution du phénomène au numéro suivant : *à déterminer*
- ce numéro d'appel est identique quel que soit le risque.

ALERTE DE LA POPULATION

Le signal national d'alerte constitue la mesure mise en œuvre par les autorités compétentes pour avertir la population. Il est généralement déclenché par le Préfet.

A ne pas confondre avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois.

PREMIERES ACTIONS

Dès qu'un évènement grave susceptible de dégénérer en crise, une cellule de crise restreinte se met en place sur ordre du Maire ou des adjoints. Elle se structure et se renforce en fonction de l'ampleur de la crise.

La Cellule de Crise restreinte est composée :

- du Maire,
- des adjoints,
- de toute autre personne jugée compétente en regard de la nature de l'évènement.

Elle estime la situation et ses évolutions possibles en activant les sources d'informations possibles pour obtenir toutes précisions utiles.

Sur la base des informations recueillies et selon l'importance de l'évènement survenu, la cellule de crise restreinte peut déclencher immédiatement la mise en place de cellule de crise complète et de l'activation du PCS.

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CIRCUIT D'ALERTE Liste des Rues du Circuit d'Alerte	FICHE 17
		PAGE 1

Les personnes chargées de l'alerte seront prévenues par la Cellule de Crise Communale et elles devront se munir de papier et de stylo afin de pouvoir noter les absences et tout autre dysfonctionnement.

Après avoir accompli leur mission les personnes chargées de l'alerte se retrouveront en Mairie pour un compte-rendu.

LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE

RUES	Numéro des maisons	OBSERVATIONS
1er circuit		Personnes chargées de l'alerte
Du Lavoir	1, 1a, 2, 3, 4, 5, 5a, 6, 7, 10, 12	Titulaire : Nicole FRITSCH Suppléant : Daniel JILLI
De l'ancien Moulin	1,4	
Des Trois Fontaines	1, 2, 2b, 2a, 3, 3a, 4, 5, 5a, 6, 7, 7b, 8, 9, 9a, 10, 11, 12, 12a, 12d, 13, 13a, 13b, 14, 16, 18	
De Haslach	1, 2, 2a, 6, 8	
Du Fuchsberg	1, 2, 2b, 4, 6, 8, 13	
2ème circuit		Personnes chargées de l'alerte
Du Diebach	1, 2, 3, 4, 5, 5a, 5b, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15	Titulaire : Isabelle HEILI Suppléant : Laurent USCHÉ
Petite rue du Diebach	1, 2, 3, 5	
Impasse du Diebach	3, 6, 8	
Principale (de l'entrée du village à la rue des Prés)	1, 2, 3	

LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE

RUES	Numéro des maisons	OBSERVATIONS
3ème circuit		Personnes chargées de l'alerte
Baer	1, 2, 3, 4	Titulaire : Annette MULLER-KLEITZ
Des anciennes Carrières	2, 3, 7, 9	Suppléant : Michel HUNZINGER
De Wangenbourg	2, 4, 6, 8, 10, 12, 7, 9	
Du Fuchsloch	2, 1, 4, 6, 8, 5, 3	
Tannmuehl	1, 1a, 2, 2a, 3, 5, 7, 4, 10, 8	
4ème circuit		Personnes chargées de l'alerte
Du Nideck	1, 2, 3, 4, 5, 5a, 6, 7, 7a, 7b, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 13, 13a, 15, 17, 20,	Titulaire : Roland GASSER Suppléant : Luc KNITTEL
De Romanswiller	1, 2, 3, 5, 7, 9, 11	
Impasse du Forgeron	1, 2, 3, 6,	
Principale (de l'école à la Mairie)	36, 43, 41, 39, 37	
5ème circuit		Personnes chargées de l'alerte
Des Prés	1, 1a, 2, 2a, 2b, 3, 3a, 3b, 3c, 4, 5, 6, 8, 8a, 10, 14, 16, 15, 13	Titulaire : François SCHNEIDER Suppléant : Paul BOHNERT
Principale(rue des Prés à la rue du Lavoir)	3a, 3b, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15	
De l'Église	1, 1b, 2, 4, 5, 6, 7, 3, 9, 10, 12, 14	
Place de la Mairie	1, 2, 3	
6ème circuit		Personnes chargées de l'alerte
Principale (de la Fontaine à la Mairie)	14, 16, 17, 18, 20, 21 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35	Titulaire : François KELLER Suppléant : Bernard ROTH
Hameau « Le Tirelire »	1, 2, 3, 3a, 4, 5	
De la Fontaine	1, 2, 3, 5, 6	

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 18
	ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	PAGE 1

Procédure d'évacuation :

Les personnes à évacuées sont dirigées vers la M.A.S.L (salle polyvalente) 1 rue de l'église par les personnes chargées de l'évacuation.

Hébergement d'urgence des sinistrés :

MASL (salle polyvalente), puis selon la SOLIDARITE COMMUNALE vers LA FAMILLE ou des VOISINS.

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 19
	☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	PAGE 1

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfet	03.88.21.67.68	03.88.21.67.04	Tél & Fax sécurité civile
Sous-Préfet	03.88.21.67.68	03.88.21.67.04	Tél & Fax sécurité civile
Président de l'Intercommunalité	03.88.59.12.10	03.88.59.12.23	Voir Joseph OSTERMANN

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
MAIRIE	03.88.87.00.39	03.88.87.00.39	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 03.88.87.00.39.

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
HAEGEL	Marcel	03.88.87.00.39	03.88.87.17.02	06.67.64.90.07	Maire
GONNOT	Alain	03.88.87.00.39	03.88.87.18.15	06.88.24.80.10	1er Adjoint
SCHEER	Bernard	03.88.87.00.39	03.88.87.18.49	06.87.94.12.95	2ème Adjoint
KELLER	François		03.88.87.43.74	06.86.74.07.63	Conseiller
ROTH	Bernard	03.88.04.22.70	03.88.87.18.20	06.7626.43.23	Conseiller
FRITSCH	Nicole		03.88.87.28.93	06.86.90.90.49	Conseillère
KNITTEL	Luc		03.88.87.13.59	06.43.67.16.26	Conseiller
SCHNEIDER	François		03.88.87.28.25	06.30.55.19.80	Conseiller
HUNZINGER	Michel	03.88.45.69.01	03.88.04.27.58	06.08.30.08.01	Conseiller
BOHNERT	Paul		03.88.8712.16	06.16.89.78.62	Conseiller
GASSER	Roland		03.88.87.10.32	06.76.69.24.65	Conseiller
MULLER - KLEITZ	Annette	03.88.87.52.06	03.88.87.10.23	06.86.25.72.98	Conseillère
USCHE	Laurent	03.88.30.04.00	03.88.04.25.70	06.08.09.68.99	Conseiller
JILLI	Daniel		09.52.73.46.26	06.89.17.05.95	Conseiller
HEILI	Isabelle		03.88.87.48.13	06.33.58.53.35	Conseillère

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  ANNUAIRE DE CRISE 	FICHE 19 Page 2
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
WEISS	Anne-Marie	03.88.87.00.39	03.88.87.20.45	06.76.47.79.18	Secrétaire de mairie

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
BLEYER	Emmanuel	03.88.87.00.39	09.51.68.05.38	06.04.05.55.37	Adjoint technique
JILLI	Patricia	03.88.87.00.39	09.52.73.46.26	06.30.58.49.91	Adjoint technique

INTERCOMMUNALITE

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
SDEA 24h sur 24	03.88.19.29.19		06.23.68.96.68	SDEA après 17h 30
ROEHRY Alexis	03.88.19.29.05		06.19.79.29.05	SDEA Eau potable
SCHAEFFER Jacques		03.88.87.74.49	06.85.41.42.22	SDEA ruptures
KIEFFER Yvon			06.03.05.28.67	SDEA assainissement
SIMON André			06.70.56.68.93	Technicien ComCom
GARTISER Pierre	03.69.06.72.85	03.69.06.72.90	06.87.86.74.86	CG Wasselonne

COMMUNES VOISINES

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
OSTERMANN Joseph	03.88.59.12.03	03.88.87.00.97	06.08.21.10.62	Maire de Wasselonne
ACKER Daniel	03.88.87.31.46	03.88.87.32.76	06.76.91.02.71	Maire de Wangenbourg
BODLENNER Jean-Marie	03.88.87.05.57	03.88.87.09.71	06.82.92.10.63	Maire de Romanswiller
GEIST Pierre	03.88.50.38.21	03.88.50.50.57	06.87.60.03.73	Maire de Westhoffen
RIEHL Daniel		03.88.87.15.14		Agriculteur Romanswiller
HILD Paul		03.88.87.03.49		Agriculteur Wasselonne

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	FICHE 19 PAGE 3
-----------------------	---------------------------------------------------------------------	----------------------------------

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Église	BALDENSPERGER		03.88.87.14.16		Pasteur
Église	LEPINE Christa		03.88.87.07.35	06.75.98.03.75	Présidente

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Salle polyvalente	SCHEER Bernard	03.88.87.09.09	03.88.87.18.49	06.87.94.12.95	Adjoint
Bibliothèque	HAEGEL Suzy	03.88.18.67.96	03.88.87.17.02	06.86.52.00.89	Bénévole
Gîte rural	Anny & F WITTÉ		03.88.87.46.76	06.33.10.70.72	
Gîte La Glycine	Anne-Lise ROTH		03.88.87.13.02	06.86.63.67.99	
Chambres d'hôte	Brigitte GENG		03.88.87.22.49	06.03.50.81.20	
Ferme Tirelire	Pierre KELLER		03.88.87.04.70	06.81.78.53.35	

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE					
École de Cosswiller	36 Rue Principale	03.88.87.16.54	80	Sophie PETER Directrice	06.70.30.27.97

ASSOCIATIONS

Association	Nom du président	Lieux occupés	Jours / Horaires de réunion							Observations
			Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam	Dim.	
<i>Tennis de Table</i>	Gérard SCHMITT	MASL								
<i>Ouvroir</i>	Christa LEPINE	Petite salle MAIRIE	14h 17h	14h 17h						
<i>Acosstages</i>	Lionel SCHOTT	MASL								Occupation irrégulière

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 20
	☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎ ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »	PAGE 1

La liste des personnes à risques est sous enveloppe en mairie.

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 21
	☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	PAGE 1

PERSONNEL MEDICAL : médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
Dr Schmitt André	Romanswiller	Tél : 03.88.87.07.44		Port :
Dr Rebeuh Patrick	Wasselonne	Tél : 03.88.87.03.83		Port :
M. Arbareri Joël Infirmier	Westhoffen	Tél : 03.88.50.99.13		Fixe Cosswiller: 03.88.04.23.95
Ambulances de la Mossig	Wasselonne	Tél : 03.88.87.17.19		Fixe : 03.88.87.27.87 Port : 06.73.72.09.15
Pompes funèbres	Wasselonne	Tél : 03.88.87.04.97 Fax : 03.88.87.17.29	Mme Tritschler 06.24.60.37.21	Fixe : 03.88.87.49.02 Port : 06.08.42.74.25

ANNUAIRE ECONOMIE : ENTREPRISES – ARTISANS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
Design Éric Wasser	10 rue du Diebach	Tél : 03.88.87.09.66 Fax : 03.88.87.09.66	Wasser Eric	Fixe : 03.88.87.12.88 Port : 06.80.72.70.48
Catala Design	10 rue du Diebach	Tél : 06.77.40.62.72	Wasser Cathy	Fixe : 03.88.87.12.88 Port : 06.77.40.62.72
Haelberg SARL	6 rue du Nideck	Tél : 03.88.04.21.35 Fax : 03.88.04.21.35	Haelberg Edmond	Fixe : 03.88.87.46.60 Port :
Ferme Auberge	3 rue Tirelire	Tél : 03.88.87.04.70 Fax : 03.88.87.04.70	KELLER Pierre	Fixe : 03.88.87.04.70 Port : 06.81.78.53.35
Menuiserie SACKER	9 Rue du Nideck	Tél : 03.88.87.06.45 Fax : 03.88.87.06.45	SACKER Vincent	Fixe : 03.88.87.71.23 Port : 06.78.50.14.03
Menuiserie CHOLVIN	2a rue Tannmuehl	Tél : 03.88.87.24.85 Fax : 03.88.87.24.85	CHOLVIN Bernard	Fixe : 03.88.87.11.83 Port : 06.82.56.89.35
Maréchal ferrant	7 rue du Nideck	Tél : 06.85.47.44.06	BOUSCARLE Benoit	Fixe : 03.88.04.23.70 Port : 06.85.47.44.06

CHAPITRE III :

LES MOYENS RECENSÉS

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 22
	LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT	PAGE 1

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration...)
M.A.S.L	1 rue de l'église 03.88.87.09.09	Cuisine, 288 m ² , maximum 235 personnes assises
Gîte rural de Cosswiller	9 rue Principale	Contact : Anny et Frédéric WITTÉ Tél. : 03.88.87.46.76
Gîte La Glycine	14 rue Principale	Contact : Mme Guy ROTH Tél.: 03.88.87.13.02
Chambre d'hôtes La Tirelire	2 Hameau Le Tirelire	Contact : Mme Brigitte GENG Tél.: 03.88.87.22.49

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES	FICHE 23
		PAGE 1

EXPLOITANTS AGRICOLES

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
BLUMLER Jean-claude	6 impasse du Diebach	03 88 87 06 33	
WASSER Éric	10 rue du Diebach	03.88.87.09.66	Inventeur
WASSER Marcel	12 rue du Diebach	03 88 87 13 66	
MULLER Christiane	3 rue du Lavoir	03 88 87 19 16	
MULLER Patrick	6 rue du Lavoir	03 88 87 40 06	
SITZ Gérard	18 rue des Trois Fontaines	03 88 87 25 12	
SCHUSTER André	8 rue Principale	03 88 87 07 18	
MULLER Marlyse	17 rue Principale	03 88 87 18 27	
ROTH François	25 rue Principale	03 88 87 18 17	Œnologue
SACKER Gilbert	2 rue des anciennes Carrières	03 88 87 10 60	Bucheron retraité
KNITTEL Luc	20 rue du Nideck	03 88 87 13 59	Électricien - téléphone
MERKAMM Georgette	1 impasse du Forgeron	03 88 87 06 74	Forgeron retraité
KELLER Matthieu	3 hameau « Le Tirelire »	03 88 87 22 49	

ASSOCIATIONS DE SECOURISMES ET HUMANITAIRES

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Croix Rouge - Présidente : Mme WEISSENBERGER	12 Rue des Muguets WASSELONNE	03 88 87 03 90	
Croix rouge « local »	101 Rue du Gal de GAULLE WASSELONNE	09 63 66 82 15	
Les Restos du Cœur Responsable locale : Mme Monique NEHER	Rue de Cosswiller (face à l'église catholique) 67310 WASSELONNE	03 88 87 11 58	
Secouristes Français Croix Blanche - Président M. Edmond KERN	11 rue Ravel 67310 WASSELONNE	03 88 87 06 91	edmondkern@yahoo.fr

Commune de Cosswiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 23
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES AUTRES PERSONNES	PAGE 2

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
UHLRICH Pierre	11 rue des Trois Fontaines	03 88 87 29 96	Bucheron
ROTH Erwin	25 Rue Principale	03 88 87 18 17	Bucheron retraité
KEHRES	2 A rue des Trois Fontaines	03 88 87 09 93	Bucheron
WITTÉ Frédéric	9 Rue Principale	03 88 87 4676	Organisateur

EXERCICES

Modalités permettant de tester le plan communal de sauvegarde et de formation des acteurs

EN CAS DE CRISE

DOCUMENTS OPERATIONNELS

Commune de Cosswiller	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 24
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)	PAGE 1
FICHE REFLEXE		

- ❖ Identité du titulaire : **Bernard SCHEER**
- ❖ Identité du suppléant : **Daniel JILLI**

↪ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Mairie et Église	MASL et Bibliothèque	École

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRÈS)

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

↪ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Cosswiller	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 25
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 1
QUESTIONNAIRE « MASL »		

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

(si possible : identité de la personne désignée :

.....)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

-

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

Commune de Cosswiller	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 26
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 1
QUESTIONNAIRE « ECOLE »		

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

(si possible : identité de la personne désignée :

.....)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

-

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

Commune de Cosswiller	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 27
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 1
QUESTIONNAIRE « MAIRIE »		

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :

.....)

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

-

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de Cosswiller	OUTILS OPERATIONNELS DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 28
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 1
QUESTIONNAIRE « EGLISE »		

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :

.....)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

-

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de Cosswiller	OUTIS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE « ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE DE RASSEMBLEMENT »	FICHE 29
		PAGE 1

DATE / HEURE	NOM-PRENOM	ADRESSE	OBSERVATIONS	
			<i>SANTE</i>	<i>AUTRES</i>

Commune de Cosswiller	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 30
	RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 1

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

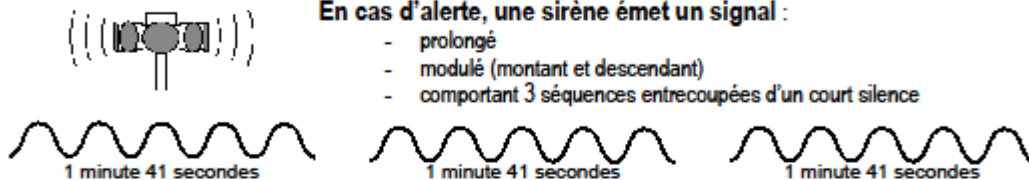
-

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

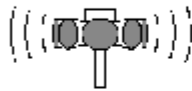
Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

LES CONSIGNES

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfutez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)